

Parc national de Port Cros

Objectif 3.II Conforter des îles habitées et actives et favoriser la présence de population et d'activités permanentes

Les îles connaissent actuellement un déclin démographique et un vieillissement de population importants, largement engagés sur l'île de Port-Cros (moins de 10 habitants l'hiver) mais qui touchent également l'île du Levant et l'île de Porquerolles. Il est nécessaire de mettre en oeuvre des actions visant à maintenir une population active sur les îles à l'année, notamment pour maintenir le niveau de service nécessaire à la mission d'accueil et d'information du public.

Le développement d'une politique de services et d'équipements publics adaptés, est un préalable nécessaire au maintien d'activités à l'année sur les îles. Les mesures correspondantes (transports, accès au logement...) sont décrites en Partie 4 de la charte, dans l'orientation 3.8 « Soutenir le développement local et les services pour des îles habitées et actives » au niveau de mesures communes qui s'appliquent aux coeurs et à l'aire optimale d'adhésion des îles.

Deux mesures sont ici développées pour la partie coeur et portent sur :

- la promotion d'une activité de formation spécialisée, alternative et complémentaire à l'activité touristique, basée à la fois sur les patrimoines et les savoir-faire en matière de préservation et de connaissance des patrimoines.
- la restauration du lien et de la solidarité inter-îles. Ce besoin apparaît de façon importante pour les îles voisines de Port-Cros et du Levant, à plus de 45 min de la côte et dans une moindre mesure pour Porquerolles. Le périmètre du parc, malgré sa complexité avec l'enchevêtrement des coeurs et des aires potentielles d'adhésion, donne une opportunité de recréer les liens qui ont existé par le passé, entre les trois îles. Face à la problématique du déclin démographique, cette solidarité permettra de proposer des solutions, notamment par la mutualisations des services.

2 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
3.II.1 Coeur et AOA île: Proposer une offre de formation sur les îles, centrée sur le développement durable, la connaissance et la gestion des milieux naturels terrestres et marins.	<ul style="list-style-type: none">• Soutien de la démarche• Élaboration d'un catalogue de formations sur des thèmes ciblés.• Mise en réseau d'intervenants et acteurs de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Soutien de la démarche	<ul style="list-style-type: none">• CNFPT,• Universités• LEGTA AGricamp• Écoles du paysage• FOL
3.II.2 Créer le lien entre les îles de Port-Cros et du Levant pour : - Diversifier et mutualiser l'offre	<ul style="list-style-type: none">• Organisation et animation de la réflexion sur l'offre d'accueil et de découverte	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la démarche	<ul style="list-style-type: none">• Associations, habit• Association de

Parc national de Port Cros

d'accueil et de découverte - mutualiser les services (médecin, plombier, achat, hébergement, etc.)			commerçants • Compagnies maritimes • DGA • OT
---	--	--	--

Mesures de l'AOA dont l'application dans les coeurs concourt à l'atteinte de cet objectif :

Mesure 3.8.1 Coeur et AOA île Développer une offre cohérente de services publics permettant le développement local des îles

Mesure 3.8.2 Coeur et AOA île Mettre tout en oeuvre pour développer une desserte des îles les plus éloignées et créer une offre de services

Mesure 3.9.1 Coeur et AOA île Favoriser l'installation de jeunes actifs à l'année dans les domaines économiques liés au développement local durable sur les îles.

Modalités réglementaires (MARCoeurs) concourant à l'atteinte de cet objectif :

MARCoeur 12 Règles particulières applicables à l'ensemble des travaux, constructions et installations

MARCoeurs 13 et suivants Travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le Directeur

MARCoeur 21 Activités agricoles ou pastorales

MARCoeur 22 Activités commerciales et artisanales

MARCoeur 30 Travaux et activités forestière

Référence ID de l'article : #4561

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 12:32